

Canada
Province de Québec
District de Montréal

Commission d'enquête sur l'octroi et la
gestion des contrats publics dans
l'industrie de la construction (la « CEIC »)

Affidavit de M. André Morrow
faisant suite à la communication par la CEIC au soussigné de
l'affidavit de Monsieur Pierre Anctil daté du 15 mai 2015

Je soussigné, André Morrow, publicitaire, résidant et domicilié au [REDACTED]
[REDACTED], Québec, [REDACTED], déclare ce qui suit :

1. Je fais référence aux paragraphes 39 à 46 de l'affidavit de M. Pierre Anctil en date du 15 mai 2015 ;
2. Je prends acte du fait que M. Anctil, au paragraphe 41 de son affidavit, contredit directement les dires de Monsieur Yves Cadotte ;
3. Je prends acte de l'argumentaire de M. Anctil, au paragraphe 44 de son affidavit, démontrant que dans l'hypothèse où SNC-Lavalin avait voulu camoufler l'octroi de la lettre d'entente datée du 1^{er} février 2005, cela aurait dû être fait à une date postérieure aux élections municipales ;
4. Je prends acte du fait que M. Anctil confirme, au paragraphe 46 de son affidavit, qu'il n'a et n'a eu aucune information à l'effet que la facture de Morrow Communication (pièce 52P-561) serait une fausse facture et qu'elle aurait servi à payer des services fournis à Union Montréal, contredisant ici à nouveau M. Cadotte ;
5. Enfin, force est de constater que Monsieur Anctil confirme les témoignages de MM Gérald Tremblay et Marc Deschamps, tel qu'il le souligne au paragraphe 46 *in fine* de son affidavit, discréditant ainsi sans réserve le témoignage de M. Cadotte à l'égard de Morrow Communication ;
6. Je réitère toutes et chacune des déclarations et conclusions faites par moi dans mon affidavit amendé du 30 avril 2015 ;

Et j'ai signé, à Montréal, ce 9 juin 2015,

[REDACTED]
André Morrow

Déclaration faite sous serment et signée devant moi,
à Montréal, ce 9 juin 2015,

[REDACTED]
Me Olivier Després, avocat 183212-3